DEL240620_4

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20240620-DEL240620_4-DE

Département des Hauts-de-Seine

VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 27
Représentés : 8
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : CREATION DU SQUARE RIGAL

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quatorze juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme REIGADA	pouvoir à	M. VASTEL
Mme BULLET	pouvoir à	Mme MERCADIER
M. DELERIN	pouvoir à	M. RENAUX
M. CONSTANT	pouvoir à	Mme LECUYER
M. LHOSTE	pouvoir à	M. CHAMBON
Mme KARAJANI	pouvoir à	Mme GALANTE-GUILLEMINOT
Mme GOUJA	pouvoir à	Mme LE FUR
M. MESSIER	pouvoir à	Mme BROBECKER

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : : M HOUCINI Mohamed est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu les articles L 2111-1, L. 2141-1 et L 3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Considérant que l'espace public à l'angle de la rue La Fontaine et l'avenue Jean Moulin, concerné par le projet du square, est propriété de la Commune de Fontenay-aux-Roses,

Considérant que des aménagements antérieurs ont été réalisés par la Ville sur cet espace public afin de créer un square permettant un usage direct du public,

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20240620-DEL240620_4-DE

Considérant que cet espace relève du domaine public de la Commune de Fontenay-aux-Roses et que l'espace public sera exclusivement affectée à l'usage direct du public,

Considérant qu'il est proposé de dénommer cet espace public « Square Rigal »,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : que l'espace public, situé au croisement des rues Antoine Petit, Jean Moulin et Robert Marchand, aménagé par la Ville, est affecté à l'usage direct du public,

Article 2 : que l'espace public ainsi affecté est dénommé « Square Rigal »,

Article 3 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 4 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Laurent VASTEL

MAIRIE DE FONTENAY-AUX-ROSES 92260

Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : 02 JUIL. 2024
Publication/Affichage le : 04 JUIL. 2024
Pour le Maire par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services

Rachel EGAL
DGA - Population

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20240620-DEL240620_4-DE

Annexe Square Rigal

- Photographie de l’espace existant

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20240620-DEL240620_4-DE

- Localisation de l'espace existant au croisement des rues Antoine Petit, Jean Moulin, et Robert Marchand

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20240620-DEL240620_4-DE

- Emprise du Square Rigal